Conditions particulières — Commervance

Ce que comprend Commervance, son prix, vos places de commerciaux, et ce que deviennent vos données.

Ces conditions particulières complètent les **conditions générales de vente et d'utilisation de JYSSC**. Elles précisent les conditions applicables spécifiquement à Commervance. Elles ne valent que pour Commervance. En cas de contradiction entre les présentes conditions particulières et les conditions générales, les présentes conditions particulières prévalent pour Commervance.

1. Ce que nous proposons

Commervance est l'application de vos commerciaux sur le terrain, sur téléphone et sur ordinateur (avec une icône sur l'écran d'accueil et des notifications), à l'adresse votre-entreprise.commervance.fr (adresse qui appartient à JYSSC, prêtée pendant l'abonnement). Elle comprend :

- la fiche de chaque client et prospect, ses contacts, son historique, son rythme de visite ;
- le compte rendu de visite (dicté ou tapé), les relances, la tournée du jour et « Je suis ici » ;
- le travail **sans réseau** : les clients et les comptes rendus restent dans le téléphone et partent au retour du réseau ;
- pour la direction : le tableau de bord, les objectifs, le chiffre d'affaires, les secteurs, le suivi des commerciaux, l'import de vos clients (Excel) et l'export de toutes vos données ;
- **toutes les fonctions activables** : commandes et devis, infos de la direction, photos, concurrence, cadeaux clients, véhicules et kilomètres, champs propres à votre entreprise ;
- la fiche « Bien démarrer », l'assistance par email et la mise en route avec vous.

La direction règle elle-même l'application (listes, fonctions, équipe et accès), à tout moment.

2. Qui est notre client

Le client est **l'entreprise**, représentée par la personne qui signe le bon de commande. Commervance est un outil professionnel : les règles des conditions générales applicables aux professionnels s'appliquent (article 15). Toutefois, lorsqu'un droit de rétractation est prévu par la loi, notamment dans les conditions prévues à l'article L.221-3 du Code de la consommation, les dispositions de l'article 14 des conditions générales s'appliquent.

Le contrat est conclu avec l'entreprise, pas avec la personne : un changement de responsable ne change rien au contrat.

3. Prix

29 € par mois pour l'entreprise (licence, **jusqu'à 2 responsables compris**), **plus 19 € par mois et par commercial**. Un troisième responsable (et les suivants) compte comme un commercial. **Toutes les fonctions sont comprises.** Prix toutes taxes comprises (TVA non applicable, article 293 B du CGI). Aucun frais de mise en service.

Commerciaux	Par mois	Par an
1	48 €	576 €
3	86 €	1 032 €
5	124 €	1 488 €
10	219 €	2 628 €
20	409 €	4 908 €

4. Les places de commerciaux

Le nombre de commerciaux compris (les « places ») est celui de votre commande. Dans l'application, le responsable ajoute et retire lui-même ses commerciaux, dans la limite de ses places ; au-delà, il nous demande une place de plus.

- **Une place supplémentaire** est facturée 19 € par mois. Elle compte à partir du jour où elle est ouverte par JYSSC : en facturation mensuelle, le premier mois est calculé au prorata et ajouté à la facture suivante ; en facturation annuelle, une facture complémentaire couvre la période restant jusqu'au prochain renouvellement.
- **Retirer un commercial** dans l'application libère sa place pour un autre, sans changer le prix.
- **Pour avoir une place de moins**, le responsable nous le demande : en facturation mensuelle, elle est retirée à la fin du mois en cours ; en facturation annuelle, elle est retirée au prochain renouvellement : l'année déjà payée n'est pas remboursée, et la place reste disponible jusque-là.

5. Mise en service et paiement

Mise en service. Pour Commervance, les dispositions de l'article 4 des conditions générales relatives à la création et à la mise en ligne d'un site ne s'appliquent pas. Après la signature du bon de commande, JYSSC prépare l'espace de l'entreprise et envoie au responsable son premier accès par email : cette date constitue la mise en service. L'abonnement commence à cette date. En cas de paiement annuel, la période annuelle commence également à cette date.

Comme toutes nos offres (conditions générales, articles 5 à 7) : **chaque mois par prélèvement**, ou **une fois par an pour 12 mois**, au même prix. Le premier mois est facturé au prorata à partir de la mise en service.

6. Ce qui reste sous la responsabilité de l'entreprise

- **Ses données et leur exactitude** : clients, contacts, prix, articles, comptes rendus, objectifs, chiffre d'affaires saisi ou importé.
- **Les accès** : le responsable ouvre et retire les accès de son équipe ; il retire sans attendre l'accès d'une personne qui quitte l'entreprise. Chacun garde son mot de passe pour lui.
- **Ses salariés** : l'entreprise informe ses commerciaux, **avant** de leur ouvrir Commervance, de ce que l'application enregistre et de ce que voit la direction (comptes rendus, tournées, objectifs, suivi, kilomètres), comme le demande le Code du travail (article L.1222-4) ; elle consulte ses représentants du personnel quand la loi le prévoit. Un commercial « suivi » le voit dans « Mon compte ». Pour l'aider, la page « Vos données » de Commervance, accessible à chaque commercial (même sans être connecté), décrit les données enregistrées par l'application et les informations accessibles à la direction. JYSSC fournit l'outil ; l'entreprise cliente demeure l'employeur de ses commerciaux et reste responsable du respect des obligations qui lui incombent à ce titre.
- **Les emails envoyés pour elle** : les commandes, demandes de devis et photos partent aux adresses que la direction a choisies ; l'entreprise reste responsable de leur contenu et de leurs destinataires.

7. Les données

L'entreprise est responsable des données qu'elle enregistre dans Commervance. JYSSC les héberge et les traite pour son compte, **comme sous-traitant** (annexe 1 des conditions générales, article 28 du RGPD) : jamais vendues, jamais utilisées pour de la publicité, jamais montrées à une autre entreprise. Chaque entreprise a sa propre base de données.

Données concernées :

- **ses clients et prospects** : entreprises, adresses, contacts (noms, fonctions, téléphones, emails), comptes rendus, relances, commandes et devis, photos, concurrence vue, cadeaux, informations propres à son métier ;
- **son équipe** : comptes (nom, email, téléphone, secteur), activité (visites, tournées, objectifs, chiffre d'affaires), discussions avec la direction, relevés de kilomètres des véhicules suivis.

La position du téléphone n'est utilisée qu'à la demande du commercial : avec « Je suis ici », elle sert au calcul des clients proches et **n'est jamais enregistrée** ; avec « Je suis devant » (nouveau prospect), elle devient l'adresse du prospect.

Sous-traitants ultérieurs, en plus de ceux de l'annexe 1 : la **Géoplateforme de l'IGN** (service public français), qui reçoit les **adresses des clients** pour les placer sur la carte et, à la demande du commercial, la position du moment (« Je suis devant ») ou le nom d'une ville (« Je suis ici ») ; les temps de route sont estimés par Commervance lui-même. Les notifications utilisent le service de notification du système du téléphone, notamment celui de Google pour Android ou d'Apple pour iPhone. Ces services sont soumis à leurs propres conditions et politiques de protection des données. Le bouton « Y aller » ouvre l'application de navigation du téléphone (Google Maps), à la demande du commercial.

8. Arrêt et récupération des données

Quand l'abonnement s'arrête (fin du mois payé, ou fin de l'année payée) :

- l'application reste ouverte **30 jours en consultation** pour le responsable, qui télécharge tout (Excel, PDF, JSON, base complète) ; ses commerciaux n'ont plus accès ;

- nous prévenons le responsable par email quelques jours avant la fin de ce délai ;
- à l'issue de ce délai, les données de l'entreprise sont supprimées de Commervance. Les éventuelles copies présentes dans les sauvegardes sont supprimées automatiquement dans un délai maximal de 14 jours supplémentaires.

À tout moment pendant l'abonnement, le responsable télécharge toutes ses données (Paramètres → « Les données de l'entreprise »).

Pas de rachat, un service hébergé. Commervance est fourni uniquement comme un service hébergé et entretenu par JYSSC (mises à jour, sécurité, sauvegardes, emails et notifications), le même pour toutes les entreprises : il ne se rachète pas (l'article 10 des conditions générales ne s'applique pas). Vos données, elles, restent à vous et se téléchargent en entier à tout moment. Si votre entreprise a besoin d'un serveur à elle seule, une installation sur un **serveur dédié à votre entreprise, toujours entretenu par JYSSC**, peut être étudiée sur devis.

Si JYSSC cesse son activité, l'article 16 des conditions générales s'applique concernant le préavis de trois mois, la remise de toutes les données de l'entreprise et le remboursement de la période payée mais non utilisée. En revanche, il ne s'applique pas à la remise d'une copie du logiciel ni à l'octroi d'une licence d'utilisation perpétuelle de Commervance.

9. Démonstration

La démonstration en ligne (jyssc.commervance.fr, comptes de démonstration) contient une entreprise et des clients imaginaires. Elle ne doit pas servir à enregistrer de vraies informations.